

JEUDI 18 JUIN 2009

DE NOUVEAU LES OPA FORTEMENT MOBILISES POUR OBTENIR SATISFACTION SUR LEURS LEGITIMES REVENDICATIONS

Face à un projet de loi adopté par le sénat qui réduit fortement les garanties en terme de maintien de l'outil de travail, des déroulements de carrières, du régime de retraite, du régime indemnitaire et du maintien global des rémunérations, les syndicats CGT et CFDT avaient une nouvelle fois appelé l'ensemble des OPA à l'action ce 18 juin.

Malgré l'absence de FO qui ne s'est pas associé à la mobilisation, le bilan de cette journée est positif avec un taux de grévistes de l'ordre de 60% des OPA sur l'ensemble des parcs et plus de 50% tous services confondus.

Cependant l'analyse de ce mouvement nous montre que certaines de nos sections n'ont pas mesuré le niveau de la situation et n'ont pas ou peu participé au rapport de force. Cela nous paraît paradoxal dans une période où nous ne pouvons être résignés sur les choix qui sont pris concernant notre devenir. Que ce soit dans les parcs ou les services spécialisés.

Dans le contexte de l'examen du projet de loi en première lecture par l'Assemblée Nationale, il était primordial de se faire entendre auprès des pouvoirs publics.

De nombreux parcs fermés et occupés, de fortes délégations vers les DDE, préfets et PCG, des opérations escargots. On recense 34 parcs avec un taux de grévistes supérieur à 70%.

Notre catégorie professionnelle a démontré, comme d'autres l'ont fait, que la lutte est une nécessité.

La commission des lois de l'Assemblée Nationale a rendu son rapport et c'est le texte modifié par cette commission qui va être soumis à l'approbation des députés. Notre action a permis de nouvelles avancées avec la prise en compte de quelques amendements importants dont vous prendrez connaissance dans le projet de loi annoté ci-joint.

Mais cela n'est pas suffisant, nous devons poursuivre nos démarches nationales et locales auprès des parlementaires et de notre administration.

Dans le cadre d'une audience fédérale avec le cabinet de ministre lundi 22 juin, nous avons à nouveau interpellé le ministère.

Le niveau de l'action des OPA du 18 juin démontre bien que le projet de loi actuel n'est pas satisfaisant et qu'il convient de le modifier. Le cabinet reconnaît la forte mobilisation des OPA mais signale que les arbitrages interministériels ont été rendus sur le projet de loi et qu'il n'est plus possible de revenir dessus.

Devant notre insistance pour qu'au moins soit supprimé dans le texte le mot « existant » concernant les cadres d'emplois de la FPT et donc de laisser ouvert les possibilités d'adaptation pour que soit pris en compte les particularités des OPA dans le futur décret d'intégration, le directeur de cabinet nous précise que si les débats parlementaire des amendements étaient portés sur la suppression du mot « existant » et recueille l'assentiment d'une majorité de députés, le ministre ne s'y opposerait pas et sans remettrait à la sagesse du parlement.

Sur notre demande du maintien du fonds spécial de pension pour les OPA ayant fait le choix de l'intégration dans la FPT, la réponse est qu'il n'est pas possible de maintenir le régime du FSPOEIE pour un OPA qui a fait le choix de devenir fonctionnaire et que le ministère avait fait tout son possible en intégrant dans la loi la possibilité de double retraite. La marge de manœuvre pour améliorer le droit à la retraite dans la FPT se fera dans le cadre des discussions sur le décret d'intégration et passe par la prise en compte dans l'équivalent salarial de référence de toutes les primes et indemnités soumises à cotisations au FSPOEIE (primes d'ancienneté et de rendement, CPR et HS).

Sur les revendications catégorielles et les mesures qui étaient prévues dans le cadre du statut commun, le cabinet reconnaît que la mobilisation des OPA ainsi que la réponse du premier ministre (ci jointe) au courrier CGT, lui, permet aujourd'hui de ressaisir le budget sur ces points. Il n'écarte pas la possibilité que soit mené en parallèle des négociations du décret d'intégration, des négociations sur nos revendications catégorielles. Il stipule par la même occasion qu'un certain nombre d'élus ne serait pas opposé à ces revendications catégorielles.

Conclusion :

Cette audience démontre encore que la démarche engagée par le SNOA CGT et la mobilisation des OPA sur ce dossier a d'ors et déjà porté ses fruits et a introduit de nombreuses modifications au projet de loi tel qu'il était défini par le rapporteur Vial au sénat.

De nouvelles améliorations sont encore possibles :

- dans le cadre du débat parlementaire à l'assemblée,
- au cours des négociations sur le droit d'intégration,
- sur nos revendications catégorielles.

Il nous faut donc inlassablement poursuivre le travail engagé pour obtenir les résultats escomptés et nous tenir prêt pour le vote de la loi.

INFO DERNIERE MINUTE

L'ordre du jour de la session extraordinaire vient d'être mis en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale, le projet de loi sur le transfert des parcs n'y apparait pas.

Ce qui signifie que la loi ne devrait pas être votée d'ici la fin juillet, cela repousse son examen au plus tôt à la session extraordinaire de septembre ou à la session ordinaire en octobre.